

LA FÉMINISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Des femmes partout mais où est l'égalité ?

Panorama des métiers de l'enseignement

74% des personnels de l'enseignement scolaire
 83, 2% des personnels de vie scolaire (94% des AESH)
 54,5% des personnels d'encadrement : 56% de
 personnels de direction mais 65% des adjointes (35% en
 LEGT, 66% au collège) ; 62% dans l'inspection du
 premier degré et 50% dans le second degré
 85,8% des personnels ASS (administration, santé, social)
 83,2% des personnels non titulaires

La rémunération

En 2023, les enseignantes de l'EN percevaient en moyenne 15% de moins que leurs homologues masculins.

Les enseignantes touchent en moyenne 99 euros de moins que les hommes, tout ministères confondus (EN, Agri, ESR).

Les hommes ont plus de possibilités de toucher des primes de mobilité ou de fonction ; ils font plus souvent des heures supplémentaires et sont surreprésentés dans les missions de remplacement.

96% des enseignants en congé parental sont des femmes.

La carrière

Un rythme de progression moins rapide pour les femmes.

Classe exceptionnelle (taux femmes VS hommes) : 11% contre 16% chez les PE ; 10% contre 12% chez les certifiés ; 29% contre 31% chez les agrégés ; 32% contre 35% chez les PLP. Seul le corps des PEPS démentent les statistiques avec 36% de ♀ contre 28% d'♂.

Hors classe (taux femmes VS hommes) : quasi égalité chez les PE (autour de 20%) ; idem pour les certifiés et les agrégés (environ 30%) ; PEPS 36% contre 28% ; PLP 32% contre 35%.

5% de professeures agrégées ou de chaire supérieure (contre 10% chez les hommes).

Une surreprésentation des hommes dans les directions des écoles et des établissements de plus grande taille.

Les conditions de travail

Répartition par discipline à la rentrée 2024

83% en langues ; 79% lettres

44% en maths ; 43% en Physique Chimie ; 41% en EPS

39% en Philosophie

14% en Technologie

Violences genrées

94% des victimes de violence à caractère sexiste dans le premier degré et 96% dans le second sont des femmes

78% des femmes dans le second degré déclarent avoir été exposés aux propos dérangeants à caractère sexiste

"Plus de 90% des personnels victimes d'agression sexuelle ou de tentative d'agression sexuelle sont des femmes. Les auteurs sont majoritairement des hommes."



L'image sociale

"La féminisation massive de ce métier a achevé de le déclasser [...]. Un métier féminin reste encore souvent un emploi d'appoint dans un couple. L'enseignement est choisi par les femmes en raison de la souplesse de l'emploi du temps et des nombreuses vacances qui leur permettent de bien s'occuper de leurs enfants." Antoine Compagnon, professeur de littérature française au Collège de France

Une vision genrée qui contribue à la dévalorisation politique et sociale des métiers de l'enseignement : les femmes sont assignées au care quand les hommes peuvent déployer leurs ambitions.

Comme dans toutes les strates de la société, les femmes, dans l'enseignement, sont victimes de politiques et de comportements encore ancrés dans un système patriarcal de domination et d'assignation.

Sources :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/stats-rapides/ecart-remuneration-femmes-hommes-ministeres-2023.pdf>
<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/Les%20enseignantes%20perçoivent%2014%20%25%20de%20moins%20que%20les%20enseignants.%20Analyse%20des%20écarts%20de%20salaire-246123.pdf>

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-03/personnels-de-l-enseignement-sup-rieur---2025-36323.xlsx>

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/panorama-statistique-des-personnels-de-l-enseignement-scolaire-2024-2025-475342.pdf>

https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2026-01/Lettre%2026%20de%20l%27Observatoire%20national%20des%20violences%20faites%20aux%20femmes_milieu%20scolaire_V20260127.pdf

https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2026-01/Lettre%2026%20de%20l%27Observatoire%20national%20des%20violences%20faites%20aux%20femmes_milieu%20scolaire_V20260127.pdf



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES AVEC FO POUR L'ÉGALITÉ !

Les revendications **FO** dans l'enseignement

- L'intégration des AED, des AESH et des APSH au statut de fonctionnaires de la Fonction publique d'État donc la possibilité de bénéficier de l'ensemble des prestations sociales.
- Le versement mensuel des primes REP/REP+ dès le mois de septembre pour ces catégories de personnels.
- L'heure de grossesse accordée aussi aux enseignantes.
- La possibilité de prendre les congés de naissance, d'adoption, de maternité et de paternité entièrement en dehors des périodes de vacances scolaires
- Les congés des femmes en arrêt pour grossesse pathologique en CLM au lieu du CMO et de ses inconvénients.
- L'augmentation du nombre de jours d'autorisation d'absence pour garde d'enfant à hauteur de 5 jours supplémentaires et son extension aux enfants de plus de 16 ans.
- La réduction effective journalière de la durée de travail pour tous les personnels qui allaitent leur enfant comme le prévoit la loi de transformation de la fonction publique et la prise en compte de ces périodes d'absence comme du temps de travail et rémunérées en conséquence
- La mise en place d'un congé menstruel et endométriose, et des pathologies qui lui sont liées.
- La protection des agents par une saisie du procureur de la République par l'administration, et, qu'à l'instar du ministère de l'Intérieur, nos ministères portent plainte systématiquement en cas d'agression.
- La responsabilisation de l'employeur en matière de violences sexistes et sexuelles : pour notre fédération, ces problématiques relèvent du Statut général et du droit commun.
- La création des postes nécessaires dans les corps et fonctions maintenus en sous-effectif, comme les assistantes sociales ou les médecins, pour recueillir et relayer ces problèmes vers les autorités compétentes.

Les revendications **FO** dans l'interpro

- Une meilleure articulation des temps de vie : congé parental mieux rémunéré, modes de garde en nombre suffisant.
- La garantie d'une réelle égalité avec une indemnisation à un niveau élevé permettant un recours effectif au congé de naissance des deux parents, sans perte de pouvoir d'achat.
- Le maintien de l'option pour le congé parental actuel jusqu'aux 3 ans de l'enfant tant que l'offre de garde publique reste insuffisante.
- Des droits supplémentaires pour parentalité et aide.
- Une cotisations à taux plein pour les temps partiels subis.
- Une revalorisation des pensions pour les carrières hachées.
- Des protections concrètes et un accompagnement renforcé des travailleuses victimes de violences.



**Rassemblement le 6 mars 2026
devant la préfecture du Bas-Rhin
Place de la République - Strasbourg
12h-14h**